

# Multilingual dynamics in Algerian chronicles

## [Dynamique plurilingue dans la chronique algérienne]

Ikram Aya Bentounsi – Mohamed Ramzi Hechiche

DOI: 10.18355/XL.2024.17.02.08

### Abstract

In this article, our main objective is to define lexical peculiarities to outline an approach that integrates theoretical data from different conceptual frameworks while considering the reality of plurilingual practices in Algeria within a specific context and at a particular moment. Our analysis highlights that the author likely favors local terms for their precision and style, aiming to provide the reader with a specific image of the Arabo-Algerian context. The use of linguistic borrowing appears to be motivated by the desire to preserve the indigenous character of discourse and express social distinction, thereby reflecting a reality specific to Algeria.

**Key words:** Lexical peculiarities, borrowing, dialectal Arabic, plurilingual practices, columnist, Arabo-Algerian context

### Résumé

Cet article vise principalement à définir les particularités lexicales pour esquisser une approche intégrant les données théoriques des différents corps conceptuels, tout en tenant compte de la réalité des pratiques plurilingues en Algérie, dans un contexte spécifique et à un moment précis. Notre analyse met en lumière que l'auteur privilégie vraisemblablement les termes locaux pour leur précision et leur style, cherchant ainsi à offrir au lecteur une image spécifique au contexte arabo-algérien. Le recours à l'emprunt linguistique semble motivé par le désir de préserver le caractère autochtone du discours et d'exprimer une distinction sociale, reflétant ainsi une réalité spécifique à l'Algérie.

**Mots-clés :** particularités lexicales, emprunt, arabe dialectal, pratiques plurilingues, chroniqueur, contexte arabo-algérien

---

### Introduction

Parmi les différentes disciplines qui se préoccupent de la langue et du langage, la sociolinguistique est à l'évidence celle qui se distingue par son vaste territoire. Ses préoccupations retiennent l'attention d'un nombre important de chercheurs qui tentent de répondre aux questions suivantes : Qui dit quoi ? Comment ? Pourquoi ? Et dans quel contexte ? En effet, la sociolinguistique est définie comme étant « *la discipline qui prend pour objet d'étude la langue du point de vue de sa mise en œuvre par les locuteurs dans un contexte social.* » (Neveu, 2004 : 33). Autrement dit, c'est l'étude du langage au sein des sociétés humaines.

La société algérienne se caractérise par une situation sociolinguistique aussi complexe que diverse. Ce pays, avec les particularités de son passé historique, est décrit comme un réceptacle de cultures, de provenances diverses et où s'affrontent quatre langues de statuts différents : l'arabe classique, l'arabe dialectal algérien, le berbère et le français. Comme l'indique Debov (1980 : 17), le français, langue coloniale, conserve actuellement le statut d'une langue privilégiée. Il est toujours présent, non seulement comme résidu de la domination coloniale, mais aussi comme instrument de communication qui permet de s'ouvrir au monde. Face à une politique d'arabisation importante, le français tend à s'infiltrer dans plusieurs domaines de la vie sociale et il est largement utilisé dans différents secteurs socioculturels, y compris la littérature et les médias tels que la radio, la télévision et la presse écrite. Cette proximité de langues

favorise, comme le précise Lafage, « *des échanges de cultures qui se traduisent par des emprunts réciproques plus ou moins nombreux.* » (1985 : 49). Selon Lanly (1962 : 53), le contact des langues en Algérie privilégie l'implantation d'une langue dans une autre, dépassant ainsi le simple emprunt. Par conséquent, l'usage du français en Algérie « *connaît une dynamique qui le singularise* » par rapport au français de référence, s'enrichissant au contact des réalités algériennes et des langues nationales, à savoir l'arabe et le berbère, auxquelles il emprunte les termes dont il a besoin. Un tel environnement plurilingue favorise l'apparition d'une variété dite francarabe, coexistant avec le français standard.

Nous focalisons notre étude sur l'analyse des emprunts du français à l'arabe, un aspect révélateur de l'émergence d'une variété locale du français.

### **1. Méthodologie de la recherche**

Tout travail d'analyse linguistique doit reposer sur un corpus. Pour notre recherche, nous avons opté pour le discours journalistique. Le journal francophone « Le Soir d'Algérie », fondé le 4 septembre 1990, est considéré comme le premier quotidien indépendant (Rebah, 2002 : 17). Cette réputation a motivé notre sélection de cet organe de presse comme corpus pour notre analyse linguistique. Sa renommée et son influence dans le paysage médiatique algérien offrent une base solide pour l'étude des emprunts du français à l'arabe. La rubrique de Hakim Laâlam, parue dans ce quotidien, constitue le point focal de notre recherche.

Dans un encadré de couleur rouge, on peut repérer le nom de la chronique, intitulée « Pousse Avec Eux ». Juste en dessous, le nom du chroniqueur, Hakim Laâlam, est accompagné de quelques indications sur son adresse e-mail. Au-dessus du titre générique, une caricature du journaliste en question, arborant une cigarette d'où s'échappent des cœurs rouges. Il est à noter également que chaque chronique se conclut par une expression récurrente : « Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue », en dessous de laquelle figurent les initiales « H.L. », renvoyant aux prénoms et nom du journaliste.

La masse des données s'est accrue au cours du dépouillement, englobant tous les emprunts recensés. Pour les identifier, nous avons suivi les critères énoncés par Benzakour dans l'ouvrage : *Le français au Maghreb* (Queffélec et al, 1994 : 72).

L'emprunt peut être désigné par des signes typographiques (guillemets, majuscules, caractères gras ou italiques). Il peut par ailleurs apparaître sans signe particulier et sans modification, ou encore être intégré comme un véritable mot français, tant du point de vue morphologique que sémantique.

Les dictionnaires de langue française, notamment le Petit Robert, ont été utilisés comme corpus d'exclusion. Sur la base de cette sélection, nous avons retenu 132 emprunts présents dans 80 rubriques.

En ce qui concerne la typographie des emprunts, deux procédés d'insertion ont été identifiés : les guillemets et la majuscule initiale du mot. L'analyse de notre corpus révèle que la majorité des emprunts, soit 109 sur un total de 132 (82,57%), sont intégrés sans marques typographiques. Ces emprunts s'insèrent harmonieusement dans le système de la langue d'accueil, assimilés au même titre que les autres termes français.

Cependant, nous avons également répertorié 23 emprunts non lexicalisés, marqués typographiquement, représentant ainsi 17,43% de l'ensemble de la nomenclature. L'utilisation de la typographie semble contribuer à maintenir ces termes en dehors du système de la langue française. Conformément à l'observation de Cheriguen (2002:

17), il est possible de soutenir que ce type d'emprunts, placés entre guillemets, présente une restriction potentielle quant à leur intégration.

## 2. La typologie des emprunts

Nous avons classé les emprunts recensés, qu'ils soient suivis ou précédés d'un équivalent ou d'une explication, accompagnés de leur contexte. Cette démarche vise à mettre en évidence une typologie spécifique d'emprunts.

### - Emprunt utilisé puis expliqué :

[1]. « *Et il y a les « **Zawalya** », les pauvres ères (sic) que l'on condamne dès qu'ils osent faire la même chose.* ».

Dans le cas de l'emploi de la lexie *zawalya*, nous avons affaire à des guillemets suivis d'une explication.

[2]. « *Il y a une raison à cela. La seule raison à cela (...) La voilà : l'équipe de France est victime des « **d'aàwis** !» Oui ! **Le mauvais sort** lancé par trois femmes, toutes d'origine maghrébine.* ».

La lexie *d'aàwis*, ainsi employée, est suivie d'une explication. « *Le mauvais sort lancé par trois femmes* ». En effet, si on supprime l'emprunt dans cet énoncé, le sens devient flou.

### - Emprunt utilisé puis défini :

[3]. « *Cet ami (...) m'a encore plus plongé dans la perplexité. Juste en me précisant que dans la région d'où il est natif, le mot **Afia** veut dire « **feu** » et non « tranquillité ».* ».

L'auteur dans cet énoncé définit la lexie *Afia* en l'attribuant un nouveau sens péjoratif « feu ».

### - Emprunt utilisé puis remplacé par son équivalent :

[4]. « *On n'arrive pas à gérer « **el bassla** » hachakoum, on devrait moins la ramener sur Mellouk, un homme seul face à la justice indépendante des justiciables (...) Et au point où on est, il n'y a vraiment plus aucune honte à avouer avoir totalement échoué à gérer « **Labssal**. » (...) Bonjour Monsieur ! J'ai eu la prétention prétentieuse de gérer ce pays. Mais je me suis cassé la gueule lamentablement. La preuve, l'**oignon** se vend aujourd'hui à 110 dinars.* »

Le terme *el bassla*, comme on peut le constater, a son équivalent au deuxième emploi. L'auteur préfère ici commencer son énoncé par la lexie *bassla* pour attirer l'attention du lecteur et le susciter à lire le texte.

Tel est le cas de l'emprunt *l'ham* dans :

[5]. « *Les autorités engraisseuses du pays ont enfin fixé le barème. Pour un Kilo de l'**ham** Djanitou, (...) Sur la sacrée viande indienne, vous, gâteaux... ».* ».

### - Équivalent + emprunt :

[6]. « *Non ! Juste poser ou faire poser correctement un gazon, de l'herbe. **Leh'chiche** ! ».* ».

L'auteur intègre, dans cet énoncé, l'emprunt précédé de son équivalent qui forme une seule unité, à savoir « herbe ». Il mentionne d'abord le signifiant en français « un gazon », « l'herbe » puis recourt à l'arabe dialectal *leh'chiche* pour dénoter le même référent.

[7]. « *C'est toujours dur à faire sortir ce genre de condamnation lorsqu'on passe son temps, tout le restant de l'année à défendre le grand pardon, le pardon « **echamel**. ».* ».

L'emprunt *echamel* est précédé de son équivalent, « le grand ». Dans ce cas, il s'agit de la dénomination d'une réalité politique algérienne, à savoir le grand pardon de l'ancien Président algérien Abdelaziz Bouteflika.

[8]. « *Walou, Nada ! Les gueux, le peuple, **El Ghachi**, sont scotchés sur les scandales et rien ne semble pouvoir les en décoller.* »

Dans l'exemple ci-dessus, l'auteur écrit d'abord le référent en français, « le peuple », auquel il ajoute son équivalent en arabe dialectal **El Ghachi**.

[9]. « *Y 'a bouguelb ! Même les chevaux, "**Laàwad**" n'échappent pas à la pandémie de corruption qui gagne le pays.* »

Dans ce dernier exemple, le terme **Laàwad**, mis entre guillemets, est précédé de son équivalent « chevaux ». Cette utilisation peut être justifiée par le fait que le journaliste commence par présenter le terme en français, puis ajoute son équivalent en arabe dialectal pour insister sur la réalité critiquée.

En résumé, l'auteur utilise ce type d'emprunt suivi ou précédé de son équivalent, formant ainsi une seule unité dans le but d'attirer l'attention du lecteur (bassla, leh'chiche, l'ham) et de se rapprocher du langage populaire algérois (laàwad). Cette approche permet également d'éviter les nuances de sens présentes dans l'équivalent français (le grand pardon, le pardon echamel / d'aàwis, le mauvais sort).

### - Emprunt non expliqué :

Ce type d'emprunt est considéré par le journaliste comme le seul valable pour décrire les situations vécues par la population algérienne, ainsi que les réalités socioculturelles que le français de l'hexagone ignore. Tel est le cas de plusieurs emprunts recensés.

[10]. « *Un mot, un seul mot envahit ma bouche et veut en sortir violemment à l'évolution de ce projet de grande mosquée : **Kofr** ! Je n'en trouve pas d'autre (...) c'est le seul qui emplit le mieux ma bouche **Kofr** ! **Kofr** ! **Kofr** !* ».

L'emprunt **Kofr** ne peut trouver d'équivalent exact en langue française, car il désigne une réalité particulièrement méconnue du locuteur français. La lexie est évoquée dans ce contexte sans aucune explication. Même l'auteur, en l'évoquant, explique la nécessité de désigner cette réalité par un vocable arabe : **Kofr** ! en disant : « *c'est le seul qui emplit le mieux ma bouche* ». Dans ce contexte, il signifie « mécréance ou incroyance en termes religieux ».

Considérons les exemples suivants :

[11]. « *Rappelez-moi juste de le faire en temps voulu. En attendant, je vous rappelle que le port de la **Kachabya**, n'est pas nécessaire pour fumer du thé et rester éveillé à ce cauchemar qui continue.* »

[12]. « *Cette **kheïma** est unique. Je fume du thé et je reste éveillé à bonne distance des **kheïmate** ; le cauchemar continu.* »

[13]. « *Sans tabac, mais avec **Sonatrach**, femmes, enfants, et bagages pour la grande **harba** vers l'île où l'on ne rend jamais de comptes à personne.* »

[14]. « *Au moins, nos dirigeants arrivent encore à rire. Nous, **Allah Ghaleb**, nous pleurons. Passé le premier effet de surprise née de voir « **El Qyada** » prise de fous rires ininterrompus.* »

[15]. « *Vous comprenez mieux mon inquiétude face à nos « **Souloutates** » même plus capables de nous la sortir, cette main de l'étranger.* »

[16]. « *La marche des **aàrouch** le 14 juin sur Alger et ministère de l'interview qui avertissait les populations de la capitale contre le danger imminent de hordes **Kabyles sauvages**.* »

[17]. « *Faut cesser d'attendre de ceux qui ont pour religion première celle de durer le plus longtemps aux commandes, qu'ils se lèvent précipitamment du **koursi**, qu'ils s'excusent piteusement.* »

[18]. « *Hanoune est atteinte et je suis disposé à pratiquer la **roqia** sur elle y a **Sahbi**.* »

En utilisant des emprunts au lieu de leurs équivalents en français, le journaliste accentue son ancrage dans la réalité algérienne, cherchant à évoquer des aspects

spécifiques et locaux. Ces emprunts, couvrant une variété d'expressions idiomatiques, relèvent principalement de la langue arabe, de la culture et de la religion des musulmans. Leur intégration directe dans le texte sans traduction ni explication souligne la difficulté, voire l'impossibilité, de les transposer dans une réalité autre que celle de leur origine. En voici quelques exemples :

[19]. « **Allah ghaleb** ! C'est comme ça ! Toutes les retransmissions télé de toutes les fêtes d'Aïd. »

[20]. « **Soubhane Allah** ! Oh ! Bien sûr, les grincheux vont chipoter en susurrant que la salle de prière de son précédent ministre. »

[21]. « Prions pour un tourisme **bi Idni Allah** ! Le tourisme **bi idni allah** ! ».

Ces emprunts sont intégrés tels quels dans la langue emprunteuse, sans aucune modification, n'apparaissant dans les énoncés de Hakim Laalam ni avec des signes typographiques ni même avec une explication particulière.

Ils sont considérés, en fait, « *comme faisant partie de la variété régionale* » (Queffélec et al, 1994 : 71).

Bref, nous distinguons diverses catégories d'emprunts, certains étant incorporés de manière fluide dans le français sans indication typographique spécifique, tandis que d'autres sont mis en évidence par l'usage de guillemets ou de majuscules. Les emprunts sont classés en fonction de leur présentation et de leur explication dans le texte, certains étant définis ou contextualisés, tandis que d'autres sont simplement insérés sans commentaires, illustrant ainsi la difficulté de les transposer dans un autre contexte linguistique.

### 3. Les critères d'intégration des emprunts

Abordons à présent l'analyse des critères phonologiques, orthographiques, morphosyntaxiques et sémantiques des emprunts afin de découvrir les principes régulateurs d'une intégration linguistique.

Selon Derradji, « *l'intégration et l'adoption des emprunts sont conditionnées par un processus d'adaptation et de mise en conformité aux différentes caractéristiques phonologiques, morphosyntaxiques et lexicologiques de la langue d'accueil* » (1999 : 74).

#### 3.1. Les critères phonologiques

D'après Benzakour, « *plus l'emprunt s'intègre à la langue d'accueil plus sa matrice phonétique tend à se convertir en matrice plus proche, plus conforme aux données de la matrice phonologique du français de référence.* » (Queffélec et al., 1994 : 71)

Nous avons identifié des emprunts caractérisés par une consonne pharyngale [ʔ], qui est connue en français sous le son [ɛ], tels que *maàlich* [maʔliʃ], *d'aàwis* [dʔawi], *aàmmi* [ʔami], *yaàni* [jaʔni], *laàwad* [laʔwad], *oukoubà* [ʔukuba], *Zaàma* [zaʔma]. Ces emprunts apparaissent avec une graphie propre à la langue arabe, mais inexistante en français. C'est une structure morphologique inhabituelle pour l'oreille francophone monolingue, dont la langue ne reconnaît pas ce son [ʔ]. Néanmoins, le terme *Afia* [afja] semble bien intégré au système phonique français, où le [ʔ] est remplacé par la voyelle [a].

Nous avons également recensé quelques emprunts avec la consonne postpalatale uvulaire [q] comme *falaqa* [falaka], *qyada* [kijada], *niqab* [nikab]. Parfois, cette consonne cède sa place à sa voisine postpalatale [k], comme en témoignent les exemples suivants : *Lak'baha*, *oukoubà*, *kachabya*, *Kamis*. En somme, nous constatons que certains emprunts utilisés par Hakim Laalam présentent des écarts phonétiques par rapport au français de référence, au nombre de 10 sur 132 emprunts.

#### 3.2. Les critères orthographiques

Certains emprunts recensés se caractérisent par une instabilité de l'orthographe ; certaines lexies ont deux graphies. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

[22]. « Tu pouvais t'arrêter à la station d'essence « **Flanya** » pour y abreuver ta voiture. »

[23]. « Tiens ! Là, c'est autour de sa consœur **Flania** de recevoir un petit mot de lui. Ça n'a pas arrêté. »

Nous avons dans ces deux énoncés un même emprunt écrit différemment *Flanya* / *Flania*.

[24]. « Je suis d'autant plus à l'aise pour l'interdire que le Hamas et **Hezbollah** ne sont pas franchement ma tasse de thé. »

[25]. « Si ça ne suffit pas, on saupoudre la mixture avec une dose de **Hizb França**. »

Dans les énoncés ci-dessus, nous avons deux graphies du même terme *Hezb* / *Hizb*.

[26]. « Rien ! Pour lui : c'est Kif !kif ! État !kif !kif ! **Dawla** ! »

[27]. « El Kazzoul l'emporte par tout sur la loi donc c'est hors- la- loi, **Eddawla** se mue en immense concessionnaire en bouts de trottoirs ».

Tel est le cas du terme *dawla* qui apparaît avec deux orthographes différentes : *Eddawla* / *Dawla*.

Ce changement de graphie montre, selon Derradji, qu'« il y a une tendance à la francisation de la graphie, et que ces lexies sont en cours d'intégration dans le système de la langue d'accueil » (1999 : 75). Cela serait valable s'il s'agissait de plusieurs auteurs, mais ce changement de graphie apparaît, dans notre contexte, chez un même auteur. On note donc une perturbation au niveau de l'orthographe de certains emprunts.

### 3. 3. Les critères morphosyntaxiques

Cette analyse s'intéresse au genre, à la formation du pluriel, à la dérivation et à la composition des emprunts recensés dans la chronique « Pousse Avec Eux » afin d'évaluer leur degré d'intégration dans le système du français local.

#### 3. 3. 1. Les critères morphologiques

Nous pouvons considérer la marque du genre et du nombre comme critère d'intégration des lexies arabes empruntées par le système de la langue française.

##### 3.3.1.1. Le genre féminin

###### - Emprunt précédé du déterminant défini « la » :

Nous citons à titre illustratif :

[28]. « Ça serait peut-être même pire que la peine capitale infligée à Gharbi. Ça serait carrément **la falaqa**, ensuite, le bûcher ! »

[29]. « Si tu ne fais pas fuir tes citoyens par **la hogra** que tu pratiques quotidiennement, tu n'auras pas besoin rapatrier 1000,100 ou même deux ou trois. »

[30]. « Cent années passées à manger de **la jiffa** en Algérie, juchée paisiblement sur sa branche. »

[31]. « Rien à voir ! Rien à voir non plus avec le scandale Zahia D. et les larmes de **la pauvre maghbouna Wahiba**. »

Dans cet exemple, nous avons un emprunt précédé d'un déterminant défini et d'un adjectif attribut « pauvre ». Il suit le genre féminin du nom qu'il qualifie.

###### - Emprunt précédé de l'article indéfini féminin « une » :

[32]. « Que risque-t-on en construisant avec **une Kachabya** j'avoue que depuis que j'ai lu cette question, ma vie s'en est trouvée bouleversée. »

###### - Emprunt précédé de l'adjectif démonstratif féminin « cette » :

[33]. « Ehhh ! Ohhhh ! Hakim, oulidi, c'est quoi **cette Khalouta** Sonatrach et ces directeurs que l'on fourre en prison par grosses pelletées ? »

**- Emprunt précédé de l'adjectif possessif féminin « sa » :**

[34]. « C'est lui qui nous impose ses limites. C'est lui qui nous dit d'aller ici et de ne pas aller là-bas, sous peine de sortir du CADRE, donc de lui, donc de sa **Rahma**. »

Nous constatons donc que la marque du genre féminin est souvent signalée par les déterminants *la, une, cette, sa*. Ces termes montrent bien une conservation de la marque du genre féminin de la langue source.

**3.3.1.2. Le genre masculin**

[35]. « Je suis **un habbes** de chez habbes. »

Pour cette lexie, la marque du genre est signalée par le déterminant : « un ». Nous constatons ainsi que le seul emprunt masculin repéré garde la marque du genre lors de son passage de la langue source à la langue cible.

En somme, l'emprunt, dans cette chronique conserve la marque du genre qu'il avait à l'origine en arabe, que ce soit le terme masculin ou féminin.

Le genre ne permet pas, dans ce cas, de déterminer l'adoption des lexies arabes au système linguistique français.

**3.3.1.3. Le nombre**

Dans cette étape, nous essayons de classer les emprunts recensés selon la marque du nombre.

**- Combinaison des deux systèmes (arabe / français)**

Ce type d'emprunt prend la forme du pluriel « s », bien qu'étant déjà un pluriel dans la langue d'origine, arabe. Voici quelques exemples recensés :

[36]. « Et cette thèse, cette explication la voilà : l'équipe de France est victimes des « **d'aàwis** » ! Oui ! Le mauvais sort lancer par trois femmes toutes d'origine maghrébine. »

[37]. « Personne n'oblige les "**moutanaqibates**" à voyager ou même à sortir. »

[38]. « Voilà ! Ça vous revient enfin ! Ben oui ! Et du coup, vous comprenez mieux mon inquiétude face à nos "**Souloutates**" même plus capables de nous la sortir, cette main de l'étranger. »

Ce type d'emprunt prend la forme du pluriel « s », bien qu'étant déjà un pluriel dans la langue d'origine (arabe).

**- Adoption du système arabe**

Dans les cas ci-dessous, le pluriel n'est pas marqué morphologiquement.

[39]. « Et il y a les « **Zawaïya** », les pauvres ères (sic) que l'on condamne dès qu'ils osent faire la même chose. »

[40]. « Connaissiez-vous d'autres **kheïmate** ou des mecs et des nanas très bien de leur personne, honorables tout plein, portant admirablement l'habit... »

[41]. « C'était à trois heures de la rencontre, au marché. Quelques courses, des **Kémiate** et des « occupe-bouche » poursuivre le match. »

Nous constatons que ces trois emprunts prennent la modalité du pluriel de la langue française, « les » ou « des », mais sans la marque du pluriel « s ».

**- Conservation de la marque du pluriel de la langue source**

[42]. « Walou, Nada ! Les gueux, le peuple, **El Ghachi**, sont scotchés sur les scandales et rien ne semble pouvoir les en décoller. »

Il convient de souligner ce qui suit :

- L'auteur utilise des emprunts sans se soucier de faire correspondre le genre au nombre dans la forme qui lui est donnée.
- Aucun emprunt recensé n'a gardé la forme du singulier + la marque « s » du pluriel; ce cas illustre uniquement les emprunts attestés dans les dictionnaires de référence de la langue française.
- Pluriel marqué par l'usage d'une autre forme que celle du singulier (pluriel arabe) + « s » (graphique).
- Pluriel marqué en français par « les », « des » + pluriel arabe.
- Conservation du pluriel de la langue source.

Bref, il n'y a pas d'accord régulier du pluriel chez Hakim Laàlam ; il y a effectivement une irrégularité.

#### 3.3.1.4. La dérivation

Selon Guilbert, « *un mot étranger dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morphosyntaxique de la langue française est véritablement intégré à notre langue* » (1975 : 97). Dans la chronique de Hakim Laàlam, ce procédé n'est pas très productif : nous n'avons retenu que deux exemples d'emprunts qui ont servi comme base à des dérivés conformément aux règles du processus dérivationnel du français par suffixation. Ce genre d'emprunt est appelé hybride, les mots hybrides marquent « *un certain degré d'appropriation des référents identitaires, et aussi une visée intégrative dans la langue française.* » (Cheriguen, 2002 : 260).

##### - Dérivé en - iste

Bien que, selon Khetiri (2001, 118), le suffixe -iste soit le suffixe le plus productif dans le français local, dans notre corpus, nous n'en avons recensé qu'un seul exemple : « Salafiste » formé à partir de la base adjectivale « Salafi » et du suffixe -iste.

[43]. « *Au mercato d'été des tangos, il a décroché la timbale. C'est le terroriste le plus connu du moment. Il a ravi la vedette à Ben Laden, c'est dire ! Cet Algérien, salafiste pire jus, nous est présenté à satiété comme l'ennemi public numéro un* ».

##### - Dérivé en - isée

Un seul exemple recensé :

[44]. « *... En Algérie, une niqabisée et son frère barbu présentent les procédures d'obtention du nouveau passeport biométrique comme un internement dans un camp du sud. C'est quoi cette exception algérienne ?* »

L'adjectif « niqabisée » apparaît associé à un déterminant indéfini féminin « une ». Il se compose d'une base arabe « niqab » + le suffixe -isée. Ainsi, cet adjectif apparaît sans marque typographique. De ce fait, nous pouvons dire que cet emprunt est dans le stade achevé de l'intégration, dans la mesure où il apparaît comme un véritable mot français, selon les deux points de vue morphologique et syntaxique.

#### 3.3.1.5. La composition

Le terme emprunté fonctionne comme second élément de composition lié aux termes français. La composition prend souvent la forme de : syntagme français + lexie arabe.

- *Connexion Fawri* : Connexion immédiate.

- *Village blaz 'har* : Village sans chance.

La composition ainsi prend la forme d'une **lexie arabe + nom propre**

- *L'ham djanitou* : Viande djanitou.

### 3. 3.2. Les critères syntaxiques

#### 3.3.2.1. La détermination

Généralement, selon Khetiri (2001, 118), les emprunts à l'arabe apparaissent dans le discours français avec des déterminants relatifs à la langue française : **le, d', l', les, des**.



Néanmoins, nous distinguons dans notre corpus certains termes commençant par « **EI** », un déterminant en arabe dialectal.

[45]. « *El hargma ! El makla ! La bouffe !* »

[46]. « *El Ghachi, sont scotchés sur les scandales et rien ne semble pouvoir les en décoller.* »

[47]. « *Nous en Algérie, alhamdoulillah, nous avons encore de la rahma et de la compassion envers el moum'nin, les humains.* »

[48]. « *Et cette gamine toute fière de gambader entre les étals du marché, la noisette de ses yeux en amandes baignant dans les eaux d'El Khadra. Pour ça, pour Antar Yahia qui s'exprime en dialectal dans les vestiaires soudanais d'Algérie-Egypte.* »

Toutefois, d'autres emprunts recensés apparaissent bien intégrés syntaxiquement au système français dans la mesure où ils acquièrent des modalités françaises. Les emprunts repérés avec des déterminants français sont :

[49]. « *Et il y a les « zawalya », les pauvres ères (sic) que l'on condamne dès qu'ils osent faire la même chose.* »

[50]. « *Un siècle, vous imaginez ? Cent années passées à manger de la jiffa à Alger, juché paisiblement sur sa branche.* »

Les emprunts ci-dessus semblent être bien intégrés au système français dans la mesure où ils acquièrent une modalité propre à la langue française.

## Conclusion

La présente étude offre une analyse détaillée et approfondie des emprunts du français à l'arabe tels qu'ils apparaissent dans la chronique « Pousse Avec Eux » de Hakim Laalam dans « Le Soir d'Algérie ». À travers une méthodologie rigoureuse, nous avons examiné la typologie des emprunts, leur intégration dans le texte, ainsi que les critères qui régissent leur utilisation et leur adaptation dans la langue française en contexte algérien. Nous avons constaté une grande diversité dans la manière dont ces emprunts sont présentés et expliqués, reflétant ainsi la complexité de la situation sociolinguistique en Algérie.

Cette analyse révèle que les emprunts du français à l'arabe jouent un rôle important dans la création d'une variété locale du français, enrichissant ainsi le lexique et la diversité linguistique de la langue française dans ce pays. Ces emprunts témoignent également des dynamiques d'échanges culturels et linguistiques entre le français et l'arabe dans ce contexte spécifique. En examinant les critères d'intégration des emprunts, nous avons pu mieux comprendre comment ces mots étrangers sont progressivement assimilés et adaptés dans le système linguistique français, tout en conservant parfois leur caractère distinctif.

En somme, cette étude contribue à une meilleure compréhension des interactions linguistiques et culturelles en Algérie, tout en soulignant l'importance de prendre en compte ces emprunts dans l'étude et l'enseignement du français dans ce contexte particulier. Elle ouvre également la voie à de futures recherches sur l'évolution de la langue française et sur les implications sociolinguistiques de ces emprunts dans d'autres contextes francophones.

## Bibliographic references

Cheriguen, F. (2002). Les mots des uns les mots des autres, Le français au contact de l'arabe et du berbère. Alger : Casbah. ISBN 2-84788-056-9.

Debov, V. (1980). Sur les particularités lexicales sémantiques du français en Algérie (éléments archaïques). Problèmes de recherche philologiques. Publ. de l'Université de Leningrad.

- Derradji, Y. (1999). Le français en Algérie : Langue emprunteuse et empruntée, le français en Afrique n°13/décembre. Didier-Erudition. Paris.
- Derradji, Y. (2004). Langue française en Algérie particularisme lexical ou norme endogène ?. Les Cahiers du SLADD, Ed. SLADD. ISSN 1112-4792.
- Guilbert, L. (1975). La créativité lexicale. Paris. Larousse. ISBN 2-03-070340-0.
- Khetiri, B. (2001). Les emprunts dans le français en usage en Algérie. Étude lexicologique. mémoire de Magister. Université de Constantine.
- Lafage, S. (1985). Le français écrit et parlé en pays Ewe (sud-Togo). Paris. SEAF. ISBN 2852971275, 9782852971271.
- Le Petit Robert. (2022). Éditions Le Robert. ISBN 2321017643, 978-2321017646.
- Neveu, F. (2004). Dictionnaire des sciences du langage. Armand-Colin. Paris. ISBN : 978-2-200-26378-2.
- Queffelec, A., Benzakour, F. & Cherrad-Benchefra, Y. (1994). Le français au Maghreb. Université de Provence. ISBN 9782801112946, 2801112941.
- Queffelec, A., Derradji Y., Debov V., Smali, D., Cherrad-Benchefra, Y. (2002). Le français en Algérie, Lexique et dynamique des langues. Bruxelles : De Boeck & Larcier. ISBN 2801112941, 9782801112946.
- Rebah, M. (2002). La presse algérienne. Chihab Editions. ISBN 978-9961634622.

*Words: 5012*

*Characters: 30 922 (17,2 standard pages)*

Dre. Ikram Aya Bentounsi

Laboratoire Didactique, Énonciation, Corpus, Linguistique, Interaction Culturelle (DÉCLIC)

University d'Oum El Bouaghi

BP 358 route de Constantine, 04000 Oum El Bouaghi,

Algeria

bentounsi.aya@univ-oeb.dz

Dr. Mohamed Ramzi Hechiche

École Nationale Polytechnique de Constantine

BP 75, A, Nouvelle ville RP, Constantine,

Algeria

mohamedramzi.hechiche@enp-constantine.dz